



## COMMUNIQUÉ

REFORME FONCTION PUBLIQUE / GRANDS CORPS TECHNIQUES / STATUT / GRILLE INDICIAIRE

### Réforme des grands corps techniques d'ingénieurs

#### La CFE-CGC plus que jamais mobilisée

Depuis **janvier 2023**, les administrateurs de l'État bénéficient d'un **nouveau statut et de rémunérations revalorisées**. Pour mémoire, le **12 mars 2024** lors de la rencontre des cadres dirigeants de l'État, le Président de la République et le Premier Ministre avaient annoncé le **rapprochement des statuts et l'alignement des grilles des quatre corps d'ingénieurs** (Mines, Armement, Insee, Ponts Eaux et Forêts) sur ceux des administrateurs de l'État, avec une mise en œuvre au plus tard au **1<sup>er</sup> janvier 2025**. Comme nous le craignons, les incertitudes budgétaires du second semestre 2024 n'ont pas permis de s'inscrire dans ce calendrier.

**Cependant, la CFE-CGC Insee reste mobilisée.** La Fédération des Grands Corps Techniques de l'État, dans laquelle la CFE-CGC est présente pour défendre les intérêts des administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee, œuvre en effet pour que cette réforme soit mise en place dans des délais raisonnables. À ce titre, elle a rencontré le **11 février 2025** Arnaud Lacaze, le nouveau directeur de cabinet du ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification. Puis, elle lui a adressé le **21 février 2025** une note contenant les arguments en faveur de la mise en place de cette réforme sous la forme de réponses aux **3 questions fondamentales** suivantes : qu'attendre des ingénieurs des grands corps ? Comment les motiver ? Comment les gérer ?

#### Qu'attendre des ingénieurs des grands corps ?

La gouvernance publique doit être en capacité permanente de comprendre les sciences et les technologies qui façonnent de plus en plus nos sociétés. Pour cela, elle doit pouvoir s'appuyer sur des hauts fonctionnaires capables de **comprendre et d'anticiper les enjeux, les opportunités et les menaces des sciences et des technologies**, et de **proposer des compromis équilibrés, entre faisabilité technique, viabilité économique et acceptabilité sociale**.

## Comment les motiver ?

L'alignement des carrières d'ingénieurs (positionnement hiérarchique, rémunérations indiciaires et indemnitaires...) sur celles des administrateurs de l'État permettrait la **reconnaissance** de leur rôle et maintiendrait l'**attractivité** nécessaire pour les 4 corps d'ingénieurs.

## Comment les gérer ?

La modernisation de la gestion RH des ingénieurs, avec la systématisation de **cellules de gestion personnalisée par corps**, permettrait d'organiser des parcours de carrière, en tirant le meilleur de chacun dans une logique de « gagnant-gagnant » avec les employeurs publics.

Au-delà de la formation initiale des écoles d'application, ces cellules devraient suivre les parcours de leurs ingénieurs, encourager les mobilités professionnelles ainsi que le maintien des compétences tout au long de la carrière.

En outre, le développement des mobilités transversales et la création d'un « **collège des ingénieurs** » réunissant périodiquement les gestionnaires de chacun des quatre corps complèteraient les mesures prises dans le cadre de la réforme.

**Même si le contexte budgétaire actuel n'est pas favorable** à la mise en place de la réforme des grands corps techniques des ingénieurs, dont le coût est évalué entre 15 et 20 millions d'euros, la CFE-CGC a toujours souligné la nécessité d'aligner le statut des ingénieurs sur celui des administrateurs de l'État le plus rapidement possible, afin que l'État puisse faire face aux nombreux défis techniques complexes à venir en évitant un manque d'attractivité pour les carrières des ingénieurs des grands corps techniques.

**Nous restons mobilisés sur ce dossier d'importance pour les administrateurs et inspecteurs généraux de l'Insee et ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution.**

### Pour en savoir plus :

- Notre communiqué #22 du 27 novembre 2024 - CSA ministériel : la CFE-CGC affiche ses revendications urgentes !
- Notre communiqué #19 du 18 octobre 2024 - Réforme de la haute fonction publique - Où en sommes-nous pour l'Insee ?
- Notre communiqué #7 du 26 janvier 2024 - Où en est-on de la réforme de la haute fonction publique ?

Pour nous contacter

dg75-syndicat-national-cfe-cgc  
@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

**Titulaires**

Jean-Philippe DE PLAZAOLA,  
Sébastien CHÉRON

**Suppléants**

Catherine PORTAL,  
Salvatore DI MARIA

**Des élus mobilisés  
pour vous représenter  
et vous accompagner !**